



CDEN du 04.07.17

- Ouverture d'un poste RASED Ecole élémentaire Saint Exupéry à Issoudun
- Annulation du transfert d'un poste de classe élémentaire de l'école Saint Martin à l'école Saint Vincent d'Ardentes.
- Dans le cadre du protocole de la ruralité sur le RPI Sazeray, Vijon :
 - . annulation du blocage d'un poste à l'école élémentaire de Vijon
 - . fermeture des écoles de Vijon et Sazeray
 - . ouverture de 2 classes élémentaires à l'école primaire Emile Chenon à Sainte-Sévère.
 - . attribution d'un poste « Plus de Maitre que de Classe » à l'école de Sainte Sévère qui interviendra également sur le RPI Feusines, Urciers, Pérassay.
 - . attribution de 0.25 poste de décharge de direction à l'école de Sainte Sévère.
 - . les 5 postes sont garantis pour 3 ans.
- CP et CP/CE1 dédoublés en REP+ :

Les classes dédoublées auront un effectif maximum de 13 élèves.
Elles concerneront les écoles suivantes : Michelet, Buffon et Frontenac à Châteauroux.
Pour cela, il faut dégager 4 postes : 2 pris sur la réserve et 2 sur le dispositif Plus de Maitre que de Classe de Michelet et Buffon.
Le dispositif Plus de Maitre que de Classe de Frontenac est maintenu.
L'organisation pédagogique est confiée directement aux écoles concernées.
- Abandon de l'ouverture différée à l'école maternelle Les Planches à Saint Maur.
- Ouverture différée au 1^{er} septembre après comptage des effectifs pour les écoles d'Eguzon et Saint Denis de Jouhet.
- Paudy : attribution d'une ½ aide pédagogique
- Plus de poste en réserve pour la rentrée.